



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02294

Numéro SIREN : 794 377 911

Nom ou dénomination : Aästuss Immo

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2017 sous le numéro de dépôt 5378

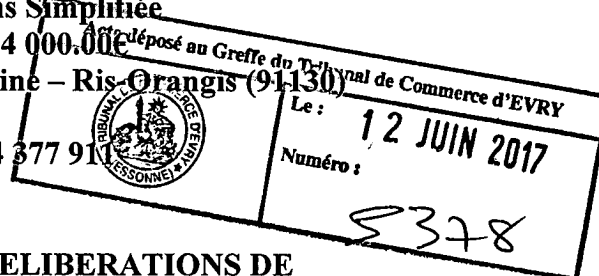
SAS AASTUSS IMMO

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 4 000.00€

Siège social : 34 rue de la Fontaine – Ris-Orangis (91130)

RCS Evry 794 377 910



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mil dix-sept,
Le 22 mai,

Les associés de la société dénommée «AASTUSS IMMO », Société par Actions Simplifiée au capital de 4000€, divisé en 100 actions de 40 €, chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sis 34, rue de la Fontaine – Ris-Orangis (91130) sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents : DERRIEN Christelle propriétaire de 49 actions de 40€ chacune
LANCELOT Brice propriétaire de 51 actions de 40€ chacune.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame DERRIEN, présidente et associée.

La présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Questions diverses.

La présidente met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations

La présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établi par la gérance.

Cette lecture terminée, la présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, de l'avis unanime des associés elles ne présentent pas le caractère de débats nécessitant leur retranscription. Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence d'affecter le résultat bénéficiaire de 14 154€ en report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

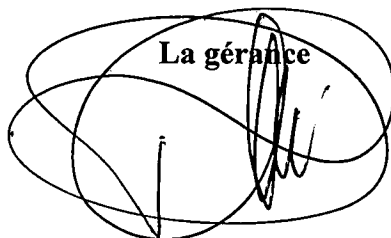
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et ses associés.

La gérance



SAS AASTUSS IMMO
Société par Actions Simplifiée
Capital social : 4 000.00€
Siège social : 34 rue de la Fontaine – Ris-Orangis (91130)
RCS Evry 794 377 911

RAPPORT DE GESTION
De la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire annuelle du 22 mai 2017

Madame, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit l'exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

➤ Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaire réalisé pour l'exercice 2016 (pour la période 01/01/2016 au 31/12/2016) est de 95 361 €, soit une augmentation de 14.09%

➤ Evolution prévisible et perspective d'avenir.

Compte tenu des éléments en notre possession, nous espérons que l'exercice actuellement en cours (2017) verra le développement de notre activité, avec une augmentation de notre C.A. moyen annuel de 6%.

RESULTAT – AFFECTATION

➤ Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le résultat comptable a été de 14 154€ (bénéfice)

Les produits d'exploitation pour 2016 sont de 95 361€

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 79 759€

Le résultat d'exploitation est pour l'exercice de 15 602€ (bénéfice)

Le résultat exceptionnel est de -292€ (perte)

L'impôt sur les sociétés est de 1 156€

➤ Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilans, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 14 154€

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver la répartition suivante du résultat :

En report à nouveau : 14 154€.

➤ Capitaux propres

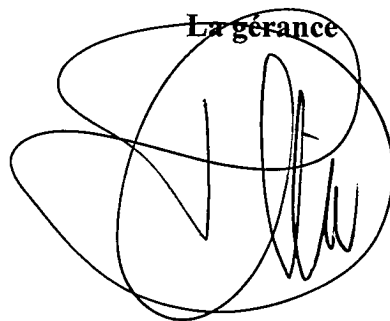
Les capitaux propres de la société, après l'affectation du résultat en report à nouveau, sont de 13 457€.

Afin de vous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises votre vote.

La gérance



SAS AASTUSS IMMO
Société par Actions Simplifiée
Capital social : 4 000.00€
Siège social : 34 rue de la Fontaine – Ris-Orangis (91130)

RCS Evry 794 377 911

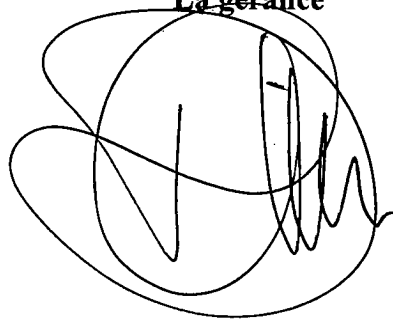
RAPPORT SPECIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 22 mai 2017

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

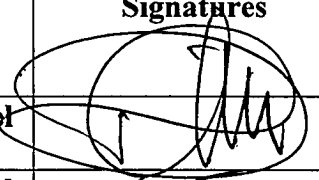
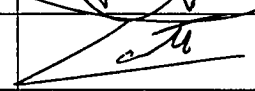
Nous vous indiquons que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après, conclues au cours d'exercices antérieurs :

Madame DERRIEN Christelle a perçu une rémunération, au cours de l'exercice 2016, de 13 618€.

La gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'La gérance'.

FEUILLE DE PRESENCE : 22/05/2017

Noms	Qualité	Participation dans la société	Pouvoir	Signatures
DERRIEN Christelle	Associé	49%	Décisionnel	
LANCELOT Brice	Associé	51%	Décisionnel	
TOTAL Présence		100%		

Désignation de l'entreprise		AASTUSS IMMO		Néant		*	
Adresse de l'entreprise		34 RUE DE LA FONTAINE		91130 RIS ORANGIS			
Numéro SIRET *		7 9 4 3 7 7 9 1 1 0 0 0 1 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le 31/12/2016	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	1621	030	1166	455	
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	1 621	048	1 166	455	
ACTIF CIRCULANT	Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	39000	070		39 000
		Autres * (3)	072	52	074		52
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	30395	086		30 395	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	69 447	098		69 447	
	Total général (I + II)	110	71 068	112	1 166	69 902	
PASSIF						Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				4000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126				400	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131					
	Report à nouveau	134				-5097	
	Résultat de l'exercice	136				14154	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142				13 457	
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				2749	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :	169				53696	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176				56 445		
Total général (I + II + III)		180				69 902	
RENOUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		AASTUSS IMMO		Néant ☐ *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018			
				Exercice N clos le 31/12/2016			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210			
	Production vendue	biens services * dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
			217	218	95361		
			Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production		222		
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	95 361		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* :	dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :		242	29675		
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	1078		
	Rémunérations du personnel*			250	38233		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	10233		
	Dotations aux amortissements*			254	540		
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	79 759		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	15 602		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294		
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies)		300	292		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		306	1156		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			310	14 154		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				312	14 154		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	14 154		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)			324	1 156		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart des valeurs Liquidatives sur OPCVM*	248	105	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Crédit-bail immobilier et de levée d'option	Part de loyers dispensée réintégration (art.239 sexies D)		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44 quinderclies)	138		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	991		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
	Dont Divers	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	1 056
	Créance due au report en arrière du déficit		346				
	Déduction exceptionnelle (art.39 decies)		655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	14 359
	Déficits de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables : * 6 653 dont imputés sur le résultat :				360	6 653		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	7 706	

COMPTE DE RESULTAT

Résultat fiscal

[illegible]

COMPTE DE RESULTAT

Résultat fiscal

[illegible]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302, Septies
A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AASTUSS IMMO

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	610	442		444		446	610				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1310	472		474	299	476	1011				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	1 920	492		494	299	496	1 621				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	210	532		534		536	210				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	528	562	540	564	112	566	956				
TOTAL		570	738	572	540	574	112	576	1 166				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5							
Imprimante HP		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1	299	112	187		- 187								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578 299	580 112	582 187	584	586 - 187	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations		590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	- 187	585	597	599				

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise : <u>AASTUSS IMMO</u>						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	6 653	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983	6 653	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3211-1 du Code des Transports)		800			
VI DIVERS									
Primes de cotisations complémentaires facultatives						381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant						380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374	13 609		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	3 680		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**Désignation de l'entreprise : AASTUSS IMMONéant ☐Exercice ouvert le : 01/01/2016.....et clos le : 31/12/2016.....Durée en nombre de mois 12**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation.	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxe sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs ...), T.I. P.P	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1-TOTAL 2	137	
---	-----	--

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	
---	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD).

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

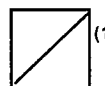
Effectifs moyens du personnel*	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2016

N° SIRET

7 9 4 3 7 7 9 1 1 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AASTUSS IMMO

ADRESSE (voie)

34 RUE DE LA FONTAINE

CODE POSTAL

91130

VILLE

RIS ORANGIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ME Nom patronymique DERRIEN Prénom(s) CHRISTELLE
Nom marital % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 49
Naissance : Date 01071968 N° Département Commune SAINT POURC Pays FR
Adresse : N° 6 Voie RUE LABOR
Code Postal 91210 Commune DRAVEIL Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique LANCELOT Prénom(s) BRICE
Nom marital % de détention 51,00 Nb de parts ou actions 51
Naissance : Date 23041968 N° Département 91 Commune LONGJUMEAU Pays FR
Adresse : N° 6 Voie RUE LABOR
Code Postal 91210 Commune DRAVEIL Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2016

N° SIRET

7	9	4	3	7	7	9	1	1	0	0	0	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AASTUSS IMMO

ADRESSE (voie)

34 RUE DE LA FONTAINE

CODE POSTAL

91130

VILLE

RIS ORANGIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2016 et clos le 31/12/2016 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258 SD (art. 231-I-1 quinquiés C), cocher la case ☐
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case ☐
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée
Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION		AASTUSS IMMO		Adresse du siège social	
34		RUE DE LA FONTAINE		34 RUE DE LA FONTAINE	
destinataire		91130 RIS ORANGIS		91130 RIS ORANGIS	
		79437791100019		B ACTIVITÉ	
Insp. IFU		N° dossier		N° Siret	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :				Activités exercées (souligner l'activité principale) :	
				Transactions immobilières	
				Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal
Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % Bénéfice imposable au taux de 15 % et/ou 28%* 7 706 Déficit

2 Plus-values
Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Résultat net de la concession et de la sous concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n°2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % Plus-values exonérées art. 238 quinquiés

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art.244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité Territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
Tél :		Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA :		Date : 20042017	
		Lieu : Ris Orangis	
		Qualité et nom du signataire : DERRIEN	
CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :		présidente	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique « Nouveautés »)

[illegible]

Désignation de l'entreprise **AASTUSS IMMO**

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2016

H – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

I — CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	35 600
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	
MVLT imposées à 15 %	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputées sur les PVL de l'exercice	
	MVLT réalisées au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise AASTUSS IMMO

du 01/01/2016

Adresse 34 RUE DE LA FONTAINE

91130

RIS ORANGIS

au 31/12/2016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire
DERRIEN
présidente

À Ris Orangis le 20042017

Signature :

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		AASTUSS IMMO			
N° d'identification (SIRET)		79437791100019		Exercice social 31/12/2016	
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)					
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues					
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
TOTAL (2)					
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues					
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
TOTAL (3)					
Rémunérations de services, payées ou dues					
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
TOTAL (4)					
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B			(1) - [(2)+(3)+(4)]		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.